



COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS
COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL



DU 27 AOUT 2012

PRESIDENT : M. Bouchez Michel

PRESENTS : Mr BOUCHEZ Michel Maire, Mme HOCHART Donata, Mr BERTIN Alexandre, Mme CHAUAUDRA Evelyne, Mr SZAT Stanislas, Mme HENOT Dominique, Mr FLAMENT Alexandre, Mme PAW Renée, Mr THIRION Jean-Pierre Adjoints, Mme BIELKIN Laurence, Mme SYS Martine, Mme VANEECKE Marie-Agnès, Mr HERMEL Jean-Loup, Mr DEGAND Daniel, Mme PRZYBOROWSKI Brigitte, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : M. BEKAERT Patrick, Mme WARNEZ Muriel, Mme JAROSZ Sylvie, Mme MOLEND Edith, Mr HERMAND Jean Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSE : Mr ABRAHAM Jean-Claude, Conseiller Municipal

ABSENTS : Mr BOUKHATEB Nordine, Mme BELHAJ Myriam, Mr MONTEVILLE Georges-Marie, Mme FAVIER Elisa, Mr DARCHEVILLE Francis, Mr VANTOURNHOUDT André, Mme BUYCK Isabelle, Mr BAILLEZ Aimé Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE: Mme BIELKIN Laurence, Conseillère Municipale.

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

1/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- le bail de location de l'immeuble situé 12, rue Roger Salengro,
- le marché de mise à disposition, enlèvement et tri de 3 bennes tout venant,
- le marché de réalisation d'un parking rue Elsa Triolet et impasse Monvoisin,
- le marché d'achat de deux véhicules légers utilitaires deux places type fourgonnette pour les services techniques,
- le marché de réalisation de travaux de voirie et de bordurations de la rue Henri Leclercq,
- la convention de location de l'exposition « 10 cabanes dans la lune »,
- le marché de vérification de l'ensemble des systèmes de sécurité incendie dans les bâtiments communaux,
- le marché de contrat de maintenance informatique de la mairie,
- le remboursement d'un sinistre,
- le marché de dératisation et de sanitation sur la commune,
- le remboursement d'un sinistre,
- le placement de fonds.

2/ MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Monsieur le Maire a rappelé que la commune de Fouquieres-Lez-Lens avait délibéré le 24 mai 2007 pour approuver une révision simplifiée de son plan local d'urbanisme en vue de rétablir une liaison entre l'ex Cité du vieux 9 et la cité du Moulin.



Les objectifs de la commune dans cette délibération étaient les suivants : « Dans la vocation à urbaniser l'ancienne Cité du vieux 9 qui a été démolie, il faut rétablir, comme elle existait au POS, la liaison entre l'ex-cité minière et la cité du Moulin où se trouvent les écoles, les équipements sportifs et la salle de réception ».

Cependant il se trouve que la localisation de la liaison entre les deux sites a été manifestement mal positionnée car une extrémité débouche sur l'arrière d'une habitation au lieu de déboucher sur la voirie de la cité du Moulin (rue de Saverne). Il s'agit donc d'une erreur matérielle ne répondant pas aux objectifs de la révision simplifiée engagée spécifiquement pour relier les deux sites. Par ailleurs le passage est maintenant maîtrisé par la collectivité et en conséquence, l'emplacement réservé n'a plus lieu d'être.

Pour répondre aux objectifs de la modification simplifiée, il est nécessaire de faire évoluer le plan de zonage en déplaçant la trame espaces boisés classés et en supprimant l'emplacement réservé n°1. Les modifications envisagées ne remettent pas en cause l'économie générale du document. Il s'agit de ne corriger qu'une erreur matérielle et de lever un emplacement réservé.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité d'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

3/ AVIS SUR LA VENTE DE LOGEMENTS LOCATIFS PAR SIA HABITAT

Par Délibération en date du 11 avril 2012, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la vente de sept logements locatifs situés rue Chevalier de la Barre par SIA HABITAT.

Le 03 juillet 2012, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais a adressé un courrier à la commune de Fouquières-Lez-Lens afin que le Conseil Municipal émette un avis sur la vente aux locataires de SIA HABITAT de neuf logements locatifs situés rue Elsa Triolet, rue Paul Eluard et rue Camille Desmoulins.

Etant entendu que le locataire qui ne sera pas intéressé par l'acquisition du logement qu'il occupe ne sera en aucun cas tenu de quitter ce dernier, Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité de donner un avis favorable à la vente de ces logements locatifs par SIA Habitat.



4/ INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE PARCELLES APPARTENANT AU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE

Les rues Danièle Casanova, Joseph Kosma et Jeannette Prin figurent toujours dans le domaine privé de la commune alors qu'elles sont affectées à l'usage direct du public.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité, l'incorporation des parcelles concernées dans le domaine public communal.

5/ AVENANT N°1 AU LOT N°3 (CLOISONS, PLÂTRERIES, FAUX PLAFONDS) DU MARCHE DE RENOVATION DU 26-28 RUE PASTEUR

A la demande des services d'ERDF, il est nécessaire de créer une gaine technique dans le hall d'entrée dont l'emplacement doit être réalisé en cloisons Placostil 98/48.

Coût des travaux : 91,70 € HT.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au Lot n° 3 – Cloisons, Plâtreries, Faux-Plafonds du marché de rénovation du 26-28 rue Pasteur.

6/ AVENANT N°2 AU LOT N°4 (MENUISERIES BOIS INTERIEURES ET EXTERIEURES, CHARPENTE) DU MARCHE DE RENOVATION DU 26-28 RUE PASTEUR

A la demande des services d'ERDF, il est nécessaire de créer une gaine technique dans le hall d'entrée qui doit être recouverte par une façade en bois exotique. Coût des travaux : 445,94 € HT.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 2 au Lot n° 4 – Menuiseries Bois Intérieures et Extérieures, Charpente-du marché de rénovation du 26-28 rue Pasteur.

7/ CONVENTION DE GESTION DES OUVRAGES CITE DE L' HOPITAL ENTRE LA COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN ET LA COMMUNE

La réception des travaux réalisés dans le cadre des crédits GIRZOM Cité de l'Hôpital étant effectuée, il appartient à la Commune et autres Collectivités l'entretien desdits ouvrages. C'est donc dans ce cadre qu'il y a lieu d'établir une convention entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la Commune en ce qui concerne la gestion des ouvrages d'assainissement, des conduites d'eau potable, de défense incendie ainsi que des fauchages des noues implantées dans ces voiries(rues Armand Trousseau, Guillaume Dupuytren, René Laennec, Pierre Emile Roux, Ambroise Paré, Charles Calmette, de Deauville et de Tancarville). Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.